

mine, qu'il faut d'abord étudier et essayer de résoudre : les Turcs musulmans forment une nation et ont, par des conquêtes successives, constitué un État. Cet État doit-il et peut-il subsister, dans quelles limites et à quelles conditions? cette nation, qui possède un caractère spécifique, une histoire, des institutions politiques et militaires, religieuses et juridiques, en un mot une certaine organisation, peut-elle être admise dans le concert, comme on disait autrefois, ou, comme on dit aujourd'hui, dans la société des nations civilisées, ou bien doit-elle en être rejetée? La religion islamique et la législation qui en découle condamnent-elles le peuple turc à l'immobilité, ou, au contraire, lui laissent-elles la faculté de s'accommoder progressivement aux exigences et aux obligations que comporte la vie régulière d'un État moderne? A ces questions difficiles, des réponses sommaires et catégoriques ont été faites récemment par des hommes politiques considérables. Peut-être n'en est-il que plus nécessaire de les soumettre à un examen sérieux et objectif.

Mon dessein n'est pas de procéder méthodiquement à cet examen, qui, pour être complet et définitif, exigerait les compétences réunies d'un historien, d'un économiste, d'un statisticien, d'un juriste et même d'un théologien. Je voudrais seulement en faire ressortir l'opportunité, et, s'il se peut, le préparer, en apportant ici, avec des témoignages recueillis directement et le plus souvent critiqués les uns par les autres, le résultat de mes propres observations. J'ai demandé aux Turcs de m'éclairer sur les choses de leur pays, m'adressant tour à tour aux hommes politiques et aux journalistes de tous les partis, aux